

DEC n°063/2024

DECISION

Objet : Tarif du voyage culturel à Arras – 16/08/2024

Le Maire de la commune de Wormhout ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2023 portant
délégation au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
Le Maire soussigné,

La commune de Wormhout propose à ses habitants une sortie culturelle dans la ville
d'Arras, le 16 août 2024, avec une participation à un spectacle historique à la
Citadelle Vauban puis un quartier libre dans la Ville.

La prestation comprend le transport en bus aller/retour et l'entrée au spectacle
historique.

Une participation financière de 25,00€ par personne est demandée et sera encaissée
sur la régie de recettes « Culturelle ».

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'accepter la participation financière de 25,00€ par personne dans les
conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la
Commune.

A Wormhout, le 14 / 05 / 2024

David CALCOEN
Maire

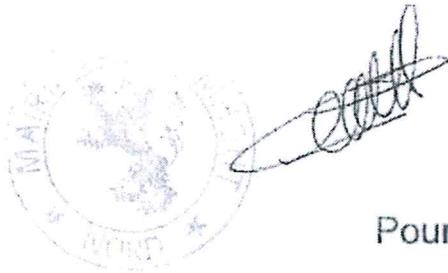


Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence ^{1/2} BEHANDT

Région Hauts de France
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Chef-lieu de Canton

Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-Préfecture le 15 / 05 / 2024
Publication ou notification le : 15 / 05 / 2024

David CALCOEN
Maire



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT